COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Convocation du mardi 10 décembre 2024

Ordre du jour

1) Désignation du secrétaire de séance.
2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 suite aux observations de la sous-préfecture

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix huit heures et quarante - cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle de séance sous la Présidence de M. Guy HABECKER, Maire, Mme Marie-Josée BOLTZ, Adjointe au Maire, M. Marc KAUFFMANN, Adjoint au Maire, M. Francis LAUCHER, Adjoint.

Membres présents : M. Laurent BRAESCH, M. Florent ISSLER, Mme Amandine HUMMEL Mme Aurélia ROCHETTE, M. Hervé CORTESE, Mme Delphine CHOULET-TEIXEIRA, Conseillers Municipaux.

Membres absents : Mme Nathalie ARICO donne procuration à M. Guy HABECKER

Membres excusés :
M. Daniel DIEBOLD
Mme Audrey MUNSCH-HUSZOVITS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. Le Maire propose de désigner M. Marc KAUFFMANN, Adjoint au Maire, dans le rôle de Secrétaire de séance, assisté de Audrey AMM, Secrétaire de Mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve **à l'unanimité,** la désignation de M. Marc KAUFFMANN, en tant que secrétaire de séance assisté de Audrey AMM, secrétaire de mairie**.**

M. Guy HABECKER+PROCURATION, Mme Marie-Josée BOLTZ, M. Marc KAUFFMANN, M. Francis LAUCHER, M. Laurent BRAESCH, M. Florent ISSLER, Mme Amandine HUMMEL, Mme Aurélia ROCHETTE, M. Hervé CORTESE, Mme Delphine CHOULET-TEIXEIRA, Conseillers Municipaux.

2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 suite aux observations de la sous-préfecture

Dans le cadre du contrôle de la légalité, la délibération du 25 novembre 2024 concernant la prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2025 , appelle des observations de la part de la préfecture.

En effet, jusqu'à l'obtention du budget ou jusqu'au 15 avril , en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

S'agissant des crédits ouverts, les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits. Le quart des crédits ouverts pour la commune, correspondant à la ligne du total des dépenses réelles d'investissement (page 10 du BP 2024 - DM) soit 698 207.96 € - 14 006.30 € (selon tableau ci-dessous détaillé) au lieu de 793 853,49 € indiqué dans la délibération du 25 novembre 2024 ; le quart se monte à 171 050.42 € et non à 198 463.37 € comme indiqué dans la délibération du 25 novembre 2024.

Chapitre	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	0	0
21 Immobilisations corporelles	325 228.00	81 307.00
23 Immobilisations en cours	358 973.66	89 743.42
TOTAL	**684 201.66**	**171 050.42**

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après avoir délibéré, le conseil Municipal , **à l'unanimité** :
- prend acte des observations de la préfecture
- modifie les montants en conséquence
- approuve et autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses reprises dans le tableau ci-dessus détaillée.

M. Guy HABECKER+PROCURATION, Mme Marie-Josée BOLTZ, M. Marc KAUFFMANN, M. Francis LAUCHER, M. Laurent BRAESCH, M. Florent ISSLER, Mme Amandine HUMMEL, Mme Aurélia ROCHETTE, M. Hervé CORTESE, Mme Delphine CHOULET-TEIXEIRA, Conseillers Municipaux.

Aucun autre point étant évoqué, la séance est 19h00

L'intégralité du procès-verbal peut être consultée en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.